

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 40	Absent(s) excusé(s) : 11	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 3
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 12 mars 2024

Vote(s) pour : 43
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 18 mars 2024,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2024-03-18-BD-23.2 :

Attribution d'une subvention et signature d'une convention d'objectifs et de moyens, au titre de 2024, avec COUVEUSE GRAND TEST.

Rapporteur : Monsieur Cédric GOUTH

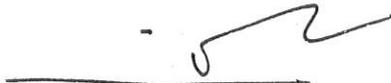
Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques,
VU les dispositions européennes relatives au régime de minimis : règlement UE n° 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis,
VU le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 précisant l'obligation des associations bénéficiant de subventions publiques de souscrire au contrat d'engagement républicain,
VU la demande formulée par Couveuse Grand Test, dont l'activité consiste à sécuriser le démarrage d'une activité économique et à amplifier son développement,
VU le Budget Primitif 2024,
CONSIDERANT l'intérêt de Metz Métropole pour les porteurs de projets artisans et professionnels du BTP,

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Couveuse Grand Test d'un montant de 20 000 €, au titre de l'année 2024, afin d'accompagner des couvés sur notre territoire,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention dont le projet est joint en annexe.

Metz, le 19 mars 2024

Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT



PROPOSITIONS D'ACCOMPAGNEMENT AUTOUR DE 2 FILIERES STRATEGIQUES

- **BATIMENT**
- **ARTISANAT D'ART**

DEMANDE DE SOUTIEN



Sommaire

Notre ambition	3
Le public des couvés	3
Des couvés professionnels et ambitieux.....	3
Les avantages d'un contrat sécurisant.....	4
Des conditions structurelles d'entrée	4
L'équipe Grand Test	5
L'accompagnateur référent.....	5
Le service comptabilité	5
Le service juridique	5
Le service communication.....	6
Points Booster collectifs	6
Ateliers Booster généralistes	6
Groupes Booster thématiques (par filière)	7
Actions de formation	7
Diplôme « Entrepreneur de la TPE » (TEPE)	7
Le partenariat avec L'Eurométropole de Metz	9
L'offre d'accompagnement de futurs artisans du bâtiment à une création pérenne de leur entreprise	9
L'offre d'accompagnement des artisans d'art en partenariat avec BLIDA	11
La demande de soutien financier	11

Notre ambition

En sa qualité de couveuse **Grand test** d'entreprises, (ex-Pacelor) vise à sécuriser le démarrage d'une activité économique et à amplifier son développement, par la mise en oeuvre d'un accompagnement professionnel et complet. S'appuyant sur une expérience de 15 ans (40 ans pour Alexis), la couveuse est en capacité de soutenir chacun de ses couvés par de nombreux leviers et outils, leur fournissant les méthodes et repères pour conduire son projet du stade de l'idée jusqu'à celui d'entreprise pérenne.

L'ambition de Grand Test est de faire émerger des entreprises à potentiel, c'est-à-dire des entrepreneurs eux-mêmes ambitieux quant au développement de leur projet. Se fondant sur une nécessaire vision entrepreneuriale, Grand Test entend mettre à profit son expertise pour donner aux créateurs les moyens de grandir et réaliser cette ambition.

Bénéficiant d'un parcours échelonné sur une durée habituelle de 24 mois (36 mois maximum), le couvé est alors invité à progresser suivant un cursus adapté et gradué, répondant à ses besoins et aux objectifs posés en début d'accompagnement.

A l'issue de cette période de couveuse, le créateur prend son envol, immatricule son entreprise et vit d'une activité qu'il a déjà éprouvée.

Le public des couvés

Des couvés professionnels et ambitieux

Le porteur de projet est **accueilli par un chargé de mission Grand Test** avant même son entrée en couveuse afin de s'assurer qu'il :

- Mène un projet d'entreprise cohérent avec ses compétences métier et certifications/diplômes, ses capacités financières et techniques, les besoins des clients finaux. Il dispose d'un prévisionnel en ligne avec les indications précédentes et son contrat d'objectifs.
- S'inscrit dès son entrée en couveuse, et durant toute la période couveuse, dans une dynamique entrepreneuriale en consacrant le temps et les ressources nécessaires à son projet, de la production jusqu'à la commercialisation, la distribution, la facturation, le recouvrement.
- Se trouve en capacité de produire l'ensemble de son offre de produits et services.
- Est prêt à solliciter et disposer, grâce à Grand Test, de toutes les ressources nécessaires à la réponse aux problématiques qui se présenteront durant le processus créatif (difficultés juridique, comptable, commercial,...)

Par ailleurs, et à travers un **passage devant un jury d'experts de la création d'entreprises** (comptables, banquiers, chargés de mission de CCI, etc.), nous vérifions la capacité du porteur de projet à prouver la pertinence et la faisabilité de son projet, comme celui-ci pourrait le faire dans le cadre d'un pitch d'investisseur. Son entrée en couveuse est ensuite ponctuée d'une **journée d'intégration**, temps d'initiation aux outils de la couveuse, de découverte de nos services et de première mise en réseau.

En alliant ces multiples rencontres (accueil et suivi individualisé, passage devant un jury d'experts, journée d'intégration), le couvé s'insère dans un cadre soutenant son ambition et maximisant son potentiel de développement.

Les avantages d'un contrat sécurisant

En démarrant son activité en couveuse d'entreprises, le créateur met toutes les chances de son côté via l'accompagnement et les services qu'il y trouvera. Il profite également des **avantages du CAPE** (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise, inscrit dans la loi depuis 2003), qu'il signe avec la structure, et qui lui permet de :

- Mener son activité légalement, en toute autonomie et dans un cadre sécurisant,
- Maintenir son statut social et ses droits sociaux, notamment les éventuelles allocations (ARE, CSP...) auxquelles il a droit,
- Couvrir ses dépenses d'activité grâce au chiffre d'affaires généré, tout en mettant de côté le reste de sa trésorerie, qu'il pourra se reverser sous forme de rémunération CAPE en fin de période couveuse, pour d'éventuels investissements à réaliser,
- Être protégé contre les éventuels accidents du travail et rester affilié au régime général de la sécurité sociale.

Le couvé trouve ainsi l'environnement social propice à un démarrage serein, un test d'activité grandeur nature sans prise de risque inconsidéré.

Des conditions structurelles d'entrée

Tout porteur d'un projet d'entreprise peut rejoindre une couveuse, dès lors qu'il manifeste l'adéquation homme/projet et l'ambition nécessaire. Il est néanmoins nécessaire de vérifier, en sus, les éventuels **points de vigilance** concernés par son activité. Ainsi, l'activité :

- Ne doit pas être réglementée (médecin, avocat, comptable...),
- Ne doit nécessiter ni investissements ni financements importants (*sauf montage spécifique avec des partenaires publics et privés*),
- Ne doit pas concerner un local avec bail commercial (*mais le bail dérogatoire est possible*),
- Ne doit pas impliquer de salarier des personnes (*mais le montage de projets collectifs menés à plusieurs couvés est envisageable, comme l'accueil de stagiaires*).

L'équipe Grand Test

L'accompagnateur référent

Au sein de Grand Test, chaque couvé est suivi de manière continue et régulière par un **chargé de mission référent**. Il est son interlocuteur privilégié au sein de la couveuse, celui qui connaît sa situation, ses besoins, ses objectifs et le soutient au quotidien sur l'ensemble de ses problématiques professionnelles. Ses compétences entrepreneuriales et sa posture de « copilote » lui donne l'aisance nécessaire dans l'analyse de l'activité comme du marché du couvé, et la capacité à faire émerger les réponses à ses questions. En le recevant a minima une fois par mois, il le fait avancer pas à pas, le conseille et, le cas échéant, l'oriente vers le bon interlocuteur parmi les spécialistes de la couveuse ou un contact externe.

Les spécialistes intégrés à notre équipe permettent aux couvés d'être en lien avec des experts, dans chacun des métiers de l'entrepreneur, et de bénéficier des services correspondants.

L'appui reçu par le couvé s'incarne à travers son chargé de mission qui, à travers les moyens d'accompagnement les plus adaptés, professionnalise et concrétise son projet.

Le service comptabilité

Grand Test dispose d'un **outil de gestion** mis à la disposition du couvé, auquel il est au préalable formé. Cet outil lui permet de se familiariser avec les réalités de gestion et de gagner en autonomie sur les opérations de :

- Création des devis et factures,
- Gestion de ses dépenses de fonctionnement,
- Suivi de son chiffre d'affaires et de sa trésorerie.

Ce service est soutenu par la présence d'un comptable, dont le rôle est de former les couvés à l'usage de cet outil et à l'appréhension de la logique comptable, en plus de réaliser la comptabilité de leur activité en couveuse.

Le service juridique

Afin de cadrer l'activité dès son démarrage et d'éviter toute erreur juridique, l'équipe Grand Test compte une juriste qui travaille au profit des couvés. Elle intervient à chaque étape de la relation contractuelle, et la sécurise en assurant la :

- Validation des Conditions Générales de Vente,
- Relecture de leurs contrats et documents contractuelles,
- Rédaction de leurs baux / conventions de mise à disposition,
- Prestation de conseils sur des sujets variés : propriété intellectuelle, assurance, recouvrement, etc.

Le créateur bénéficie de solides éléments de structuration juridique, qui le sécurise aujourd'hui et qu'il pourra mobiliser demain, au profit de l'entreprise qu'il créera.

Le service communication

Après la détermination du mode de communication à privilégier selon l'activité réalisée, Grand Test accompagne les créateurs dans la conception de leur communication. Un chargé de communication à disposition leur permet alors de travailler sur leur image, en conciliant identité de l'entrepreneur et adaptation à sa cible client. Son intervention s'étend sur plusieurs missions :

- Réalisation d'un logo et de ses déclinaisons graphiques,
- Proposition d'éléments de communication rédactionnelle,
- Conseil dans le plan de communication web,
- Prise d'une photographie professionnelle,
- Animation de temps collectifs : Booste ta Com.

Le couvé reçoit des éléments graphiques de qualité et les conseils nécessaires dans le déploiement de sa communication, pour appuyer visuellement sa démarche commerciale.

Points Booster collectifs

Entreprendre dans une petite entreprise, c'est souvent être seul face à sa prise de décision. Notre couveuse fait en sorte de déclencher des rencontres, d'enclencher des dynamiques collectives, par un ensemble d'occasions de mise en réseau et d'échanges.

Ateliers Booster généralistes

Les ateliers Booster généralistes sont l'occasion de faire se rencontrer, échanger et travailler en commun les couvés de tous secteurs d'activités, notamment sur leurs pitches et leurs démarches de prospection. Ces temps sont essentiels à leur mise en relation et sont proposés plusieurs fois par mois, sur plusieurs sites de Lorraine, autour de thèmes chaque fois différents. Ces points remplissent ainsi trois objectifs :

- Réseautage, par la création d'un espace de rencontres et d'échanges entre couvés,
- Montée en compétences, par la présentation d'un contenu thématique, concis mais solide,
- Emulation, par les avis et suggestions croisés, entre couvés et animateur.

Ces ateliers permettent à nos créateurs d'éprouver leurs compétences et d'en acquérir de nouvelles. Le pitch les exerce à présenter clairement et simplement leur offre de services, tandis que les échanges les entraînent à défendre cette offre en traitant les objections commerciales et techniques du groupe, les incitant alors à sortir des sentiers battus. Ils apprennent alors à écouter les avis divergents pour éclairer leur jugement, mieux appréhender leur environnement professionnel et finalement prendre la meilleure décision.

Enfin, grâce à la variété des sujets abordées (méthodes de prospection et négociation, outils de communication, gestion financière, soft, skills, organisation...) les couvés enrichissent leur projet, étoffent leur stratégie, analysent les résultats obtenus et discutent de solutions correctives.

Groupes Booster thématiques (par filière)

Dans le même esprit que les ateliers Booster généralistes, il est proposé des temps de rencontres thématiques (par filière : artisanat, bâtiment, artisanat d'art, conseil/formation, communication, etc.) aux couvés afin de les faire travailler ensemble, sur des problématiques et des projets partagés. Ces temps bimestriels ont pour but d'insuffler une dynamique de travail en commun au sein d'une même catégorie d'activité, partant du fait que ces créateurs rencontrent des difficultés et manifestent des besoins similaires. Par le collectif, ils trouvent ainsi les ressources pour avancer plus facilement et plus en profondeur dans la recherche de solutions.

Ces rencontres collectives représentent autant d'occasions d'expérimenter la richesse d'un réseau développé, pour avancer par émulation et constituer un vivier de partenaires potentiels.

Les deux filières retenues dans le cadre de cette demande : bâtiment et artisanat d'art pourront être co-animées en partenariat avec BLIIDA.

Actions de formation

Grand Test, en association avec Alexis dont c'est le cœur de métier, a créé un ensemble complet de formations destinées aux créateurs d'entreprises. Elles sont ouvertes et proposées aux couvés en fonction des besoins identifiés par le chargé de mission, tout au long de leur parcours, avec comme objectif final de les placer en situation d'autonomie lors de leur création d'entreprise.

Le champ proposé va des compétences entrepreneuriales traditionnelles (comptabilité-gestion, marketing, juridique, communication, etc.) jusqu'à des thématiques plus spécifiques mais non moins essentielles, comme le référencement du site internet, la prise de décision, la gestion émotionnelle, etc. En tout, ce sont une trentaine de modules et une cinquantaine d'actions de formations qui sont proposées trimestriellement.

Ces formations sont finançables par le biais du CPF (Compte Personnel de Formation) ou par la trésorerie d'activité du couvé. Notre réseau de partenaires nous permet également de proposer une dizaine de formations gratuites chaque trimestre, sur des thématiques spécialisées : social, assurance, expertise-comptable, banque, etc.

Par ces formations nombreuses et diverses, le couvé complète les compétences acquises par son travail personnel et l'aide de son accompagnateur, sur la base de temps de transmission de connaissances solides.

Diplôme « Entrepreneur de la TPE » (TEPE)

En partenariat avec l'UCE (Union des Couveuses d'Entreprises), Grand Test met en œuvre la Certification « Entrepreneur de la TPE » sur l'ensemble de la région Grand Est.

Fort d'un accompagnement individuel et collectif de 12 mois, le couvé se forme au métier de chef d'entreprise et peut l'attester par la remise d'un diplôme niveau Bac +3. La valeur de l'expérience acquise est établie au regard de 5 compétences-clés :

- Traduire l'information en vue de l'élaboration du projet,
- Elaborer et piloter la stratégie opérationnelle,

- Contrôler la viabilité économique et financière,
- Maitriser l'action commerciale,
- Conduire un projet écoresponsable.

Le couvé termine alors son accompagnement Grand Test avec un projet d'entreprise viabilisé et un titre Bac +3 qu'il pourra valoriser dans son parcours de formation.

Le partenariat avec L'Eurométropole de Metz

Le partenariat engagé entre l'Eurométropole de Metz et Grand Test couveuses d'entreprise s'inscrit dans une **volonté partagée de créer un écosystème conseil autour de deux filières stratégiques** :

- **Le bâtiment**
- **L'artisanat d'art**

Organiser un conseil expert sur ces deux filières référencées par l'Eurométropole de Metz et un hébergement juridique permettra :

- Un accompagnement organisé sur la validation économique des projets,
- L'acculturation du futur créateur aux comportements entrepreneuriaux,
- L'acquisition et la maîtrise des outils et process de gestion de l'entreprise,

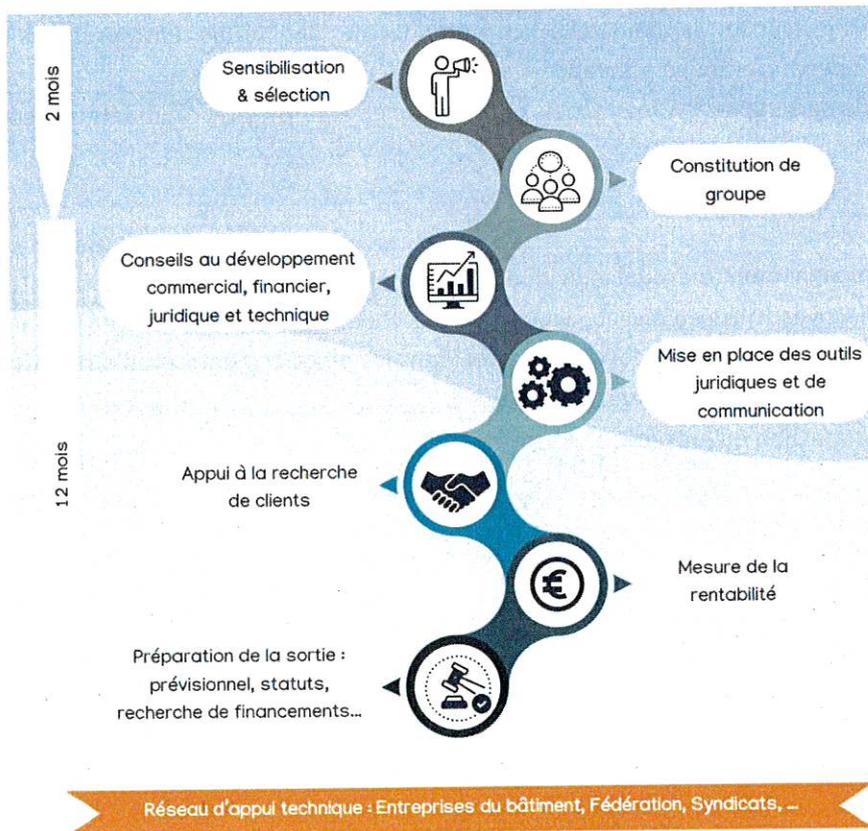
assurés par la couveuse Grand Test.

Ce partenariat pourra se renforcer autour du site de BLIIDA, avec une offre d'hébergement physique et d'espaces / ateliers mutualisés (ateliers bois, céramique, métallier, ...) ainsi que des formations / animations co-organisées par la couveuse Grand Test et l'association BLIIDA.

L'offre d'accompagnement de futurs artisans du bâtiment à une création pérenne de leur entreprise

Il s'agira d'organiser sur une période de 12 mois un parcours d'accompagnement spécifique pour dynamiser, autonomiser et valider les projets entrepreneuriaux de ces futurs entrepreneurs.

Ce parcours se déclinera autour du schéma suivant :



Et de 3 grandes étapes :

- **Professionaliser la démarche entrepreneuriale** : à travers un accompagnement technique et des conseils liés :
 - Au développement commercial : recherche de clients (professionnels et particuliers), recherche de sous-traitance (grandes enseignes de bricolage, autres entreprises du BTP, ...), réponse aux marchés publics,
 - A de l'appui juridique : devis, contrats, CGV, réponse aux appels d'offres, ...,
 - Au suivi financier et administratif : mesure de la rentabilité, aide à la réalisation de devis, calcul des marges,
- **Créer du collectif** par la constitution d'un groupe test, tous corps d'état. Les activités prioritairement visées par l'action, du fait des faibles investissements initiaux sont : peinture, isolation carrelage, menuiserie, électricité, chauffage, plomberie.
- **Préparer une sortie positive** par la création effective d'entreprises par :
 - La construction d'un prévisionnel avec objectifs opérationnels,
 - La mise en relation avec les différents partenaires : banque et assurance,
 - L'aide au choix du statut juridique, du régime fiscal, l'accompagnement à la rédaction des statuts et à l'immatriculation.

Les spécificités de l'action

- Effet promotion : un groupe de 10 à 15 candidats,
- Un parcours individualisé : un référent nommé, du coaching individuel, des experts métiers en partenariat avec les syndicats professionnels : CAPEB 57, Fédération du BTP,
- Test marché et mise en pratique terrain avec la couveuse d'entreprise GRAND TEST, dont la mission est de sécuriser la démarche entrepreneuriale des futurs entrepreneurs en leur permettant de bénéficier d'une assurance responsabilité civile et décennale,
- Mobilisation de partenaires professionnels pour parrainer et tutorer les candidats entrepreneurs.

L'organisation :

- 1 RDV d'accompagnement mensuel individuel : 0.5 jour/mois,
- 8 séances collectives : mise en réseau, acquisition des codes spécifiques à l'entrepreneuriat, mise en relation avec des experts/mentors, intégration dans les réseaux d'entrepreneurs existants,
- Des modules de formation collective,
- Des temps d'immersion en entreprise.

Calendrier :

Janvier - février 2024 : recrutement

Mars 2024 : démarrage de l'action

L'offre d'accompagnement des artisans d'art en partenariat avec BLIDA

Imaginé après une expérience avérée d'hébergement par la couveuse Grand Test de plusieurs dizaines d'artisans d'art, cet accompagnement vise à construire un nouveau dispositif d'accompagnement, de promotion et de commercialisation de l'artisanat d'art autour de 3 objectifs :

- Renforcer la dimension entrepreneuriale des démarches des artisans d'art : déploiement de l'ensemble des services de la couveuse Grand Test,
- Consolider leur modèle économique par l'accès à des lieux de vente mutualisés (boutique éphémère à Metz) et des lieux de production aménagés et partagés (Site de BLIDA),
- Promouvoir la filière par des actions de communication ciblée et en partenariat avec la Mission régionale des métiers d'Art.

La demande de soutien financier

Coût

Accompagnement et hébergement d'un couvé = 5 000 €

Financement

. Région Grand Est : Cheque CREA TEST = 1 400 €

. Participation forfaitaire (frais fixe) = 1 600 €

. Metz Métropole = 2 000 €

Demande 2024 : soutien de 15 couvés / an, soit 3



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

ENTRE

L'EUROMETROPOLE DE METZ

ET

COUVEUSE GRAND TEST

ANNEE 2024

Entre,

D'une part

Metz Métropole

Statut juridique : établissement public de coopération intercommunale

Domiciliée : 1 place du Parlement de Metz CS 30 353 57011 Metz cedex 1

Représentée par Monsieur Cédric GOUTH, Vice-Président délégué au Développement Economique,
dûment autorisé par délibération du Bureau en date du 18 mars 2024

ci-après dénommée « Eurométropole de Metz »,

Et d'autre part

COUVEUSE GRAND TEST

Domiciliée : 5b, rue Alfred Kastler - 54320 MAXEVILLE

Statut juridique : Société A Responsabilité Limitée

Représenté par Monsieur Louis-Michel BARNIER, Gérant

ci-après dénommée « COUVEUSE GRAND EST »

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

En application de la Loi NOTRe qui confère à la Région un rôle pilote en matière de développement économique, les dispositifs de financement de la création d'entreprise sont pour l'essentiel créés ou animés et suivis à l'échelle régionale. Partageant les objectifs stratégiques du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de la Région Grand Est autour des enjeux liés à la création d'entreprise en matière d'emploi, de développement et de mutation du tissu économique et s'articulant avec, l'Eurométropole de Metz s'engage dans une nouvelle formalisation de son soutien aux opérateurs d'accompagnement des porteurs de projet.

S'appuyant sur une expérience de 15 ans, la COUVEUSE GRAND TEST vise à sécuriser le démarrage d'une activité économique et à amplifier son développement par la mise en œuvre d'un accompagnement professionnel et complet.

Le couvé bénéficie de cet accompagnement sur une durée allant de 24 à 36 mois, durée à l'issue de laquelle le créateur prend son envol, immatricule son entreprise et vit d'une activité qu'il a déjà éprouvé.

L'équipe de la couveuse se compose :

- De chargés de mission référents
- D'un service de comptabilité
- D'un service juridique
- D'un service de communication

Le couvé bénéficie ainsi d'un ensemble de services pour lancer au mieux son activité et la développer, s'articulant autour des actions suivantes :

- Accueil par un chargé de mission avant son entrée en couveuse pour vérifier les bases du projets et l'adéquation de la démarche avec la situation du porteur.
- Passage devant un jury d'expert pour valider son entrée
- Journée d'intégration
- Ateliers collectifs et thématiques
- Formations diverses pour monter en compétence

Dans cette optique, l'Eurométropole de Metz soutient COUVEUSE GRAND TEST et a décidé de l'aider en lui attribuant une subvention annuelle afin de développer son activité sur deux filières stratégiques :

- Le bâtiment
- L'artisanat d'art

Cette démarche répond à un besoin d'accompagnement des porteurs de projets sur ces deux domaines, leur permettant de développer leur projet et de se développer également en tant que chef d'entreprise.

Elle est d'autant plus renforcée par l'entremise du site BLIIDA, permettant un hébergement et un accompagnement co-organisé.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir, le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation des subventions allouées par l'Eurométropole de Metz à COUVEUSE GRAND TEST.

Elle marque également l'engagement d'une ambition de partenariat et d'action entre l'Eurométropole de Metz et COUVEUSE GRAND TEST, articulée avec la stratégie régionale afin de soutenir un environnement stimulant la création et reprise d'entreprises et assurer leur pérennisation.

ARTICLE 2 : Objectifs

L'Eurométropole de Metz a pour objectifs, partagés avec l'ensemble des acteurs de la création d'entreprises, de favoriser tant qualitativement que quantitativement la création d'entreprises sur son territoire, de renforcer la coordination des réseaux en place ainsi que les moyens qui leur sont alloués, de renforcer la sensibilisation à la création d'entreprises, l'accueil, l'accompagnement des entités en création et le suivi des entreprises nouvellement créées sur le territoire de l'Eurométropole de Metz.

L'objectif s'inscrit à terme, au travers d'un projet structuré et co-construit avec la Métropole, à tendre vers une évolution positive des indicateurs incontournables de la création, reprise d'entreprises notamment en augmentant le nombre de projets de création d'entreprises sur la métropole messine.

COUVEUSE GRAND TEST s'engage à renforcer toutes ces missions sur le territoire de l'Eurométropole de Metz et à mettre en œuvre toute action nouvelle visant à participer au développement de la métropole messine et de son projet entrepreneurial.

Le motif du soutien de l'Eurométropole de Metz est de concourir au financement du fonctionnement de la structure dans le cadre de dynamiques du territoire, soutenir des compétences d'expertise dans le cadre d'accompagnement à la création, reprise d'entreprises et soutenir des projets.

ARTICLE 3 : Actions

L'activité d'accompagnement de la COUVEUSE GRAND TEST sur le territoire de l'Eurométropole, se décline ainsi :

- Orienter les porteurs de projet vers les interlocuteurs compétents sur le territoire de l'Eurométropole de Metz en fonction des besoins exprimés,
- Conseiller les entrepreneurs avant, pendant et après la création de leur entreprise pour en assurer la pérennité,

- Participer aux réflexions et événements organisés par le « Pôle de Coopération pour Entreprendre » (si la candidature de l'Eurométropole Metz est retenue dans le cadre de l'Appel A Projet de la Région Grand Est sur le sujet),
- Promouvoir et favoriser l'égalité hommes-femmes dans ses actions du quotidien et auprès des porteurs de projets,
- Orienter les porteurs de projets vers les dispositifs de soutien financier (existants ou à venir) portés par les acteurs publics ou privés.
- Organiser et animer le parcours d'accompagnement des couvés, dans la continuité des éléments ci-dessus et repris dans l'annexe jointe à la présente convention.
- Participer à l'animation et au bon fonctionnement de la Maison de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation installée dans les locaux du bâtiment TELIS :
 - o Partager et échanger avec les autres acteurs/structures installés sur le site pour créer une synergie au bénéfice des porteurs de projet,
 - o Participer aux événements et actions d'animation organisés au sein de cet espace,
 - o Promouvoir le site et relayer les informations/temps forts organisés.

ARTICLE 4 : Montant de la subvention de l'Eurométropole de Metz

L'Eurométropole de Metz attribue une subvention forfaitaire de fonctionnement de 20 000 € à COUVEUSE GRAND TEST pour l'année 2024 pour soutenir la réalisation des objectifs/actions visés aux articles 2 et 3.

ARTICLE 5 : Modalités de versement de la subvention

La subvention visée à l'article 4 est mandatée à COUVEUSE GRAND TEST selon les procédures comptables en vigueur.

Cette somme sera versée selon les modalités suivantes :

- 50 % à la signature de la présente convention,
- 50% à la réception des éléments de suivi et indicateurs.

ARTICLE 6 : Contrôle de l'utilisation de la subvention

COUVEUSE GRAND TEST transmet à l'Eurométropole de Metz, dans les six mois suivants la clôture de l'exercice, un rapport final, comportant les éléments d'évaluation définitifs sur l'année écoulée, ainsi que les états financiers permettant d'apprécier que les dépenses prévues ont été effectivement réalisées, devra également être communiqué :

- Nombre de couvés accompagnés et profil
- Nombre de formations et d'ateliers suivis
- Nombre de projets d'entreprise validés donnant équivalence à un Bac+3
- Sorties de la couveuse : nombre et type (immatriculation, retour à l'emploi salarié...)

Dans tous les cas, l'Eurométropole de Metz est libre de demander tout document qu'elle estime nécessaire pour justifier l'utilisation de la subvention.

L'Eurométropole de Metz se réserve le droit de contrôler, sur pièces et sur place, les renseignements donnés par l'intermédiaire de ses agents. COUVEUSE GRAND TEST s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

L'Eurométropole de Metz contrôle, à l'issue de la convention, que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet.

ARTICLE 7 : Remboursement total ou partiel de l'aide

L'Eurométropole de Metz demandera le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées en cas d'inexécution, de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par l'Association, ou de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par COUVEUSE GRAND TEST, notamment lorsque les sommes octroyées n'ont pas été affectées au projet subventionné ou lorsque la contribution financière a excédé le coût de la mise en œuvre du projet.

L'Association devra également restituer tout ou partie de la subvention versée en cas de reversement de la subvention à un tiers, en cas de refus de l'Association de se soumettre au contrôle de l'utilisation de la subvention tel que défini à l'article 6 de la présente convention.

ARTICLE 8 : Durée de la convention

La présente convention est conclue au titre de l'année 2024 et s'achèvera lors de la communication des pièces visées à l'article 6.

ARTICLE 9 : Modification et résiliation de la convention

Toute modification des dispositions de la présente convention interviendra par voie d'avenant.

Si pour une cause quelconque résultant du fait de COUVEUSE GRAND TEST, la présente convention n'est pas appliquée, l'Eurométropole de Metz se réserve la possibilité de résilier unilatéralement la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception sans verser d'indemnité et sans devoir verser les reliquats de subventions qui seraient encore dus. La résiliation prendra effet deux mois après la réception de la notification.

ARTICLE 10 : Communication

Le bénéficiaire s'engage à :

- Intégrer graphiquement le logo de l'Eurométropole de Metz, sur tout document de communication portant sur l'objet de la présente convention, via notamment l'apposition de leurs logos respectifs.
- Faire état de l'aide financière apportée par l'Eurométropole de Metz à l'occasion de toute publicité ou toute manifestation d'information portant, pour tout ou partie, sur la réalisation des actions envisagée en utilisant le logotype de l'Eurométropole :



ARTICLE 11 : Litige

La présente convention est soumise à la loi française.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation.

Si dans un délai de deux mois à compter de la réception par l'une des deux parties des motifs de contestation, aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal Administratif de Strasbourg (ou le tribunal compétent).

Fait à, en deux exemplaires originaux,

Le

Pour COUVEUSE GRAND TEST,
Le Gérant

Louis-Michel BARNIER

Pour Metz Métropole,
Le Vice-Président Délégué

Cédric GOUTH
Maire de Woippy

Résumé de l'acte

057-200039865-20240318-2023-03-DB23-2-DE

Numéro de l'acte : 2023-03-DB23-2
Date de décision : lundi 18 mars 2024
Nature de l'acte : DE
Objet : Attribution d'une subvention et signature d'une convention d'objectifs et de moyens, au titre de 2024, avec COUVEUSE GRAND TEST
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 20/03/2024
Numéro AR : 057-200039865-20240318-2023-03-DB23-2-DE
Document principal : 99_DE-23-2.pdf

Historique :

20/03/24 11:39	En cours de création	
20/03/24 11:40	En préparation	Catherine DELLES
20/03/24 11:56	Reçu	Catherine DELLES
20/03/24 11:56	En cours de transmission	
20/03/24 11:57	Transmis en Préfecture	
20/03/24 12:01	Accusé de réception reçu	